

## PROCEDURE A SUIVRE

1. Le candidat transmet à l'employeur le « **pack entreprise** ».
2. L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
3. **L'employeur complète la fiche d'engagement** avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement) pour validation des missions par le responsable pédagogique.
4. Dès validation de la fiche d'engagement, le CFA transmet à l'employeur la convention de formation à signer ainsi que le CERFA pré-rempli pour la partie Formation et sa notice.
5. L'employeur renvoie au CFA par mail :
  - o la convention de formation signée et visée
  - o et le contrat d'apprentissage CERFA signé par les deux parties (l'employeur et le salarié)
6. Dès réception des documents ci-dessus, le CFA vise le CERFA et le renvoie à l'entreprise.



**Au plus tard dans les 5 jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur doit déposer** le contrat d'apprentissage CERFA accompagné de la convention de formation conclue avec le CFA à son [opérateur de compétences \(OPCO\)](#) pour valider sa prise en charge financière. Les transmissions se réalisent par voie dématérialisée.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de **20 jours** à compter de la réception de l'ensemble des documents.

**Autres démarches de la responsabilité de l'employeur :**

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) auprès de l'URSSAF au plus tard 8 jours après la date du début du contrat. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'alternant**.
  - ① Des pièces justificatives pourront être demandées (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat au jeune dès le démarrage.

**REMUNERATION DE L'ALTERNANT** - Base du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 1603,12 € brut**LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

- L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	de 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	43%	53%*	100%*
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	<b>51%</b>	<b>61%*</b>	<b>100%*</b>
3 <sup>ème</sup> année	67%	78%*	100%*

\* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

**La rémunération des apprentis en 2<sup>ème</sup> année de BUT, en Licence Professionnelle et 2<sup>ème</sup> année de Master correspond à une deuxième année de contrat.** [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#), art. 1



Avant de conclure un contrat d'apprentissage, renseignez-vous sur les règles prévues dans la convention collective ou dans l'accord spécifique appliqué dans votre entreprise.

En effet, des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de l'apprentissage : OPCO ou chambre consulaire.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-apprentissage>

**GÉNÉRALITÉS**

**En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.**

# Fiche d'engagement 2022/2023

LP Mention QUALITE HYGIENE SECURITE SANTE ENVIRONNEMENT

Parcours MANAGEMENT DE LA QUALITE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT (MQDE)

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE – SECTEUR PRIVE ou EPIC**



**ⓘ Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires avant mise en place du contrat et retourné à :** Courriel : [florent.eyma@iut-tarbes.fr](mailto:florent.eyma@iut-tarbes.fr) Copie à : [laetitia.amare@iut-tarbes.fr](mailto:laetitia.amare@iut-tarbes.fr)

**IMPERATIVEMENT AVANT LA RENTREE**

## 1. L'APPRENTI

NOM et Prénom : ..... Date de naissance : .....  
E-mail : ..... Tél. (portable) : .....

## 2. L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... VILLE : .....  
Activité de l'entreprise : .....  
SIRET: ..... Code NAF: ..... Effectif du site : .....  
Code IDCC **obligatoire** : ..... OPCO (Opérateur de Compétences) : .....  
Nom du Responsable des Ressources Humaines : .....  
E-mail : ..... Tél. : .....  
Nom du contact administratif pour la mise en place du contrat : .....  
E-mail : ..... Tél. : .....

## 3. LE CONTRAT

Type de contrat :  CDD  CDI Dates du contrat : Du ..... au .....

**ⓘ Fin du contrat : doit inclure la date de la soutenance**

Nom du **maître d'apprentissage** : ..... Poste occupé : .....  
E-mail : ..... Tél. : .....

**Missions confiées à l'apprenti** (Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée) : .....  
.....  
.....

## 4. LA FORMATION

Ets de formation responsable : **CFA de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier MFCA – 31062 TOULOUSE Cedex 9**  
N° SIRET de l'organisme de formation : **193 113 842 00010** N° UAI de l'établissement : **0312499Y**  
Code du diplôme : **250 2001U** – Fiche RNCP : **30098** - Dates de la formation : Du **26/09/2022** au **05/07/2023**

## 5. LE FINANCEMENT

Les contrats conclus depuis le 1er janvier 2020 sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise. ([Référentiel France Compétences](#))

**ⓘ Pour plus de précisions concernant le montant de prise en charge de la formation, veuillez contacter votre OPCO.**

Pour l'année universitaire 2022/2023, le coût moyen d'une formation de niveau Licence est de 8 100 €.

Dans le cadre de sa politique partenariale, le conseil d'administration de l'université Toulouse 3 Paul Sabatier a décidé lors de sa séance du 13 décembre 2021 que les conventions de formation seraient établies au montant de prise en charge financé par l'OPCO. **Ainsi, il ne sera pas facturé de reste à charge à l'entreprise.**

## 6. CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Florent EYMA	<a href="mailto:florent.eyma@iut-tarbes.fr">florent.eyma@iut-tarbes.fr</a>	05 62 44 42 60
Secrétariat pédagogique : Sandra FERNANDES	<a href="mailto:licence.mqde@iut-tarbes.fr">licence.mqde@iut-tarbes.fr</a>	05 62 44 42 60
Contact contrat d'apprentissage : Laetitia AMARÉ	<a href="mailto:laetitia.amare@iut-tarbes.fr">laetitia.amare@iut-tarbes.fr</a>	05 62 44 42 61

A ..... le .....

**Signature et Cachet de l'entreprise :**

**Signature Responsable Formation IUT :**

Code du diplôme : 250 200 1U

Fiche RNCP : 30098

Dates de la formation : Du 26/09/2022 au 05/07/2023

La durée d'un contrat d'apprentissage peut être supérieure à 12 mois.

Un contrat d'apprentissage ne peut aller au-delà de 2 mois après la soutenance.

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
35	1-sept.-22	au	2-sept.-22			<i>Début du contrat 01-sept ou 29/08</i>
36	5-sept.-22	au	9-sept.-22			
37	12-sept.-22	au	16-sept.-22			
38	19-sept.-22	au	23-sept.-22			
39	26-sept.-22	au	30-sept.-22			<i>Rentrée Universitaire 26-sept-14h00</i>
40	3-oct.-22	au	7-oct.-22			
41	10-oct.-22	au	14-oct.-22			
42	17-oct.-22	au	21-oct.-22			
43	24-oct.-22	au	28-oct.-22			
44	31-oct.-22	au	4-nov.-22			
45	7-nov.-22	au	11-nov.-22			
46	14-nov.-22	au	18-nov.-22			
47	21-nov.-22	au	25-nov.-22			
48	28-nov.-22	au	2-déc.-22			
49	5-déc.-22	au	9-déc.-22			
50	12-déc.-22	au	16-déc.-22			
51	19-déc.-22	au	23-déc.-22			
52	26-déc.-22	au	30-déc.-22			
1	2-janv.-23	au	6-janv.-23			
2	9-janv.-23	au	13-janv.-23			
3	16-janv.-23	au	20-janv.-23			
4	23-janv.-23	au	27-janv.-23			
5	30-janv.-23	au	3-févr.-23			
6	6-févr.-23	au	10-févr.-23			
7	13-févr.-23	au	17-févr.-23			
8	20-févr.-23	au	24-févr.-23			
9	27-févr.-23	au	3-mars-23			
10	6-mars-23	au	10-mars-23			
11	13-mars-23	au	17-mars-23			
12	20-mars-23	au	24-mars-23			
13	27-mars-23	au	31-mars-23			
14	3-avr.-23	au	7-avr.-23			
15	10-avr.-23	au	14-avr.-23			
16	17-avr.-23	au	21-avr.-23			
17	24-avr.-23	au	28-avr.-23			
18	1-mai-23	au	5-mai-23			
19	8-mai-23	au	12-mai-23			
20	15-mai-23	au	19-mai-23			
21	22-mai-23	au	26-mai-23			
22	29-mai-23	au	2-juin-23			
23	5-juin-23	au	9-juin-23			
24	12-juin-23	au	16-juin-23			
25	19-juin-23	au	23-juin-23			
26	26-juin-23	au	30-juin-23			
27	3-juil.-23	au	7-juil.-23			<i>Soutenance 4 et 5 juillet</i>
28	10-juil.-23	au	14-juil.-23			
29	17-juil.-23	au	21-juil.-23			
30	24-juil.-23	au	28-juil.-23			
31	31-juil.-23	au	4-août-23			
32	7-août-23	au	11-août-23			
33	14-août-23	au	18-août-23			
34	21-août-23	au	25-août-23			
35	28-août-23	au	31-août-23			

**Programme formation - Licence Professionnelle MQDE**  
En contrat d'apprentissage

**Mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement**  
**Parcours Management de la Qualité, des Déchets et de l'Environnement**

---

**Public visé**

Tous publics

**Prérequis**

Bac+2 (BTS, DUT, L2,...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

**Objectifs**

Acquérir ou valider les compétences conduisant aux postes de responsable d'unité de dépollution, ambassadeur du tri auprès des entreprises, assistant ingénieur environnement, assistant administratif gestion des déchets, chargé d'études environnementales, responsable QSE.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 30098- <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/30098>)

Compétences visées :

- Piloter la mise en place et l'animation de systèmes de management de la qualité (ISO 9001), de la sécurité (OHSAS 18001) et de l'environnement (ISO 14001) en optimisant la combinaison de ces systèmes, dans l'optique d'un « management intégré ». Niveau Application
- Evaluer les risques liés à la sécurité des salariés au poste de travail afin d'établir un « Document unique » ainsi qu'un « Plan de prévention » pour les interventions d'entreprises extérieures ou sous-traitantes. Niveau Maîtrise
- Organiser la manipulation, le stockage et le transport des matières dangereuses pour maîtriser les risques de pollution. Niveau Maîtrise
- Evaluer les risques environnementaux liés à l'activité de l'entreprise afin de proposer des mesures de prévention ou de maîtrise des pollutions et définir les moyens nécessaires. Niveau Maîtrise
- Analyser les exigences légales environnementales applicables aux activités de l'entreprise (code de l'environnement et textes associés) et notamment celles qui concernent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Niveau Maîtrise
- Distinguer les différentes typologies de déchets, analyser les conditions techniques, économiques et réglementaires de leur prise en charge et proposer des améliorations. Niveau Maîtrise
- Mettre en pratique les nouvelles modalités de prévention et de prise en charge des déchets : tri, conditionnement, transport, traitement et valorisation. Niveau Maîtrise
- Identifier et optimiser les différents coûts de gestion des déchets. Niveau Application
- Comprendre l'anglais et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue, en particulier pour lire et analyser un document technique ou réglementaire. Niveau Application
- Communiquer avec les parties prenantes externes en qualité (client, prestataires, ...), en sécurité (inspection du travail, médecine du travail, organisme agréés de contrôle, ...), en environnement (inspection des ICPE, bureaux d'études, prestataires, ...). Niveau Maîtrise

**Lieu de formation**

- Département GMP - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

**Déroulement de la formation**

- De Septembre à Juillet
- 475 h de formation à l'IUT
- Formation en apprentissage

**Equipe pédagogique**

Responsable pédagogique : Florent EYMA - [florent.eyma@iut-tarbes.fr](mailto:florent.eyma@iut-tarbes.fr)

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

### Méthodes et moyens pédagogiques

*Méthodes* : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. . L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

*Moyens pédagogiques adaptés* : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

### Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

*Règles de délivrance du diplôme* : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. (Cf article 10 de l'Arrêté du 17-11-99).

**Nombre de personnes par groupe : en moyenne 24 personnes**

### Contenu de la formation

Libellé	ECTS	Volume horaire
<b>SEMESTRE 5</b>	<b>30</b>	<b>450</b>
<b>UE1 : Management de projet</b>	<b>6</b>	<b>81</b>
Gestion de projet	1	18
Informatique et statistique	2	28
Outils de communication	3	35
<b>UE2 : Le Management des Déchets</b>	<b>10</b>	<b>189</b>
Économie du déchet	3	36
Collecte, stockage et transport des déchets	1	16
Caractérisation des déchets et des pollutions. Procédés de traitement physico-chimique	3	69
Production d'énergie à partir des déchets	1	14
Recyclage des déchets et valorisation matière	2	54
<b>UE3 : Management de l'environnement</b>	<b>6</b>	<b>90</b>
Droit de l'environnement	3	49
Système de Management de l'Environnement	2	29
Développement Durable	1	12
<b>UE4 : Management de la Qualité et de la Sécurité</b>	<b>8</b>	<b>90</b>
Management de la Qualité	5	63
Management de la Sécurité	3	27
<b>SEMESTRE 6</b>	<b>30</b>	
<b>UE5 : PROJET TUTORE</b>	<b>10</b>	<b>150</b> <b>Dont 25 h en</b> <b>centre</b>
<b>UE6 : PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>	<b>20</b>	
<b>TOTAL HEURES CENTRE DE FORMATION</b>		<b>475h</b>